

8 mars 2016 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Conférence de presse de M. François Hollande, Président de la République, sur la coopération euro-turque face à la crise des réfugiés, à Bruxelles le 8 mars 2016.

Bonsoir,

Des progrès importants ont été accomplis aujourd'hui et cette nuit dans la réponse que l'Europe doit apporter aux problèmes, à la crise des réfugiés. Ces progrès avaient été préparés depuis plusieurs jours. Vous vous souvenez que la Chancelière MERKEL était venue à Paris, qu'un travail a été mené aussi avec le Premier ministre turc. D'abord dimanche soir, mais aussi avec Donald TUSK, le Président du Conseil européen et bien sûr au cours du déjeuner à l'occasion de ce Conseil européen extraordinaire.

Pourquoi y a-t-il eu des progrès ? Car l'objectif, c'est de faire cesser les transports irréguliers de réfugiés ou de migrants, de la Turquie vers la Grèce et il a été enfin acté qu'il fallait avoir une politique fondée sur trois principes : la sécurité des frontières extérieures de l'Union, une coopération efficace avec la Turquie et une aide substantielle à la Grèce. Car c'est elle qui assure aujourd'hui non seulement la frontière extérieure, mais également l'afflux de réfugiés qui ne peuvent plus quitter la Grèce et qui restent là.

Alors je reprends ces trois principes, pour illustrer ce qui a été décidé aujourd'hui et cette nuit.

Sécurité des bateaux : nous renforcerons donc la flotte de l'OTAN en mer Egée et les Turcs seront amenés à prendre en charge les navires des passeurs qui auront été ainsi débusqués, trouvés, reconduits par la flotte de l'OTAN et aussi par les gardes de côtes européens. Sécurité, c'est aussi les hotspots qui assurent justement le contrôle des réfugiés ou des migrants. Sécurité c'est en revenir donc aux principes de Schengen et aux règles européennes.

Seconde illustration, second principe : la coopération avec la Turquie. Un point très important a été acté aujourd'hui, c'est l'accord de la Turquie pour réadmettre les réfugiés et les migrants qui viendraient de manière irrégulière sur les côtes européennes, c'est-à-dire en Grèce. Cela signifie, en d'autres termes, que la Turquie reprendrait ces migrants et ces réfugiés et ils seraient donc réinstallés, si je puis dire, en Turquie. Pour les migrants qui sont en situation irrégulière, ils n'ont d'ailleurs pas vocation à rester en Turquie, ils retrouveraient leur pays d'origine. Pour les Syriens qui seraient venus par des moyens irréguliers sur les côtes grecques, ils seraient aussi reconduits, réadmis en Turquie. Mais pour que l'Europe puisse continuer à assurer son rôle d'accueil de famille ou de personnes en danger, il y aurait une réinstallation en Europe de ces Syriens, c'est-à-dire ceux qui auront été réadmis. Ce ne sont pas ceux-là qui seraient réinstallés, mais ce serait d'autres Syriens, qui eux, viendraient de manière régulière en Europe.

Dès lors que la Turquie fait cet acte très important de réadmettre, de reprendre les réfugiés et les migrants qui ont quitté la Turquie de manière irrégulière pour la Grèce, dès lors que la Turquie fait ce geste, mène cette politique, conduit cette orientation avec rigueur, alors il peut y avoir ce qu'on appelle une libéralisation des visas pour les turcs, mais selon les règles qui ont été fixées dès l'origine, ce qu'on appelle la feuille de route visa.

Ensuite, troisième principe, troisième illustration des progrès, l'aide à la Grèce. La Grèce doit être aidée de plusieurs façons. D'abord parce que la Grèce doit créer ses centres hotspots. Quatre sont déjà en place, un cinquième est sur le point d'être opérationnel. La France s'ajoutera d'ailleurs à l'Europe pour apporter son soutien à la Grèce pour le fonctionnement de ces centres qui sont essentiels dans le dispositif.

Ensuite la Grèce doit être aidée parce qu'il faut relocaliser les réfugiés qui y sont aujourd'hui et

ensuite la Grèce doit être aidée parce qu'il faut relocaliser les réfugiés qui y sont aujourd'hui et donc d'une certaine façon les répartir selon des règles entre pays européens. La France fait d'ailleurs de ce point de vue-là son devoir par rapport aux engagements que j'avais pris et, aujourd'hui même, 148 Syriens sont accueillis en France selon cette procédure de relocalisation. Le troisième aide qui doit être apportée à la Grèce, c'est l'aide humanitaire. Je rappelle qu'il y a 30 000 réfugiés en Grèce et il y en aura peut-être davantage dans les prochains jours. La Grèce recevra dès cette année 300 millions d'euros 200 millions en 2017 et 200 millions en 2018. La France aussi ajoutera sa propre contribution à l'aide humanitaire.

Aujourd'hui, l'Europe s'est donc dotée des objectifs et des instruments qui permettent de dire qu'il n'y aura plus à terme de flux irréguliers. Bien sûr qu'il y aura toujours des tentatives. Il y aura toujours des passeurs même si nous luttons contre ce trafic odieux. Mais d'une certaine façon, si la sécurité des frontières est assurée, si la Turquie fait son devoir en termes de réadmission et si l'aide est apportée à la Grèce, c'est un dispositif complet qui permet de revenir à Schengen. Cela prendra sans doute encore un peu de temps. Ces orientations et ces décisions doivent d'ailleurs être précisées autant qu'il sera possible pour le prochain Conseil européen mais nous avons enfin une cohérence et une action européenne fondée non seulement sur des objectifs, mais sur des instruments qui peuvent être efficaces.

Pour y parvenir, il a fallu discuter, négocier, d'abord entre Européens, mais également avec la Turquie. La Turquie assure l'accueil de nombreux réfugiés : 2,5 millions aujourd'hui. La Turquie subit les conséquences de la guerre en Syrie et est victime du terrorisme. La Turquie doit donc être aidée aussi pour ce qu'elle fait, mais elle doit être également soutenue pour ce qu'elle doit faire et notamment ces procédures de réadmission et la lutte contre les trafics et contre les passeurs. La Turquie d'ailleurs, et c'était une décision qui avait déjà été prise, bénéficiera de trois milliards d'euros d'aide au cours des prochains mois de la part de l'Union européenne. Si cela est nécessaire, cette aide pourra être augmentée si le problème des réfugiés et c'est probable demeure encore jusqu'en 2018.

Cela ne nous empêche pas d'être vigilant à l'égard de la Turquie, notamment par rapport à la presse, par rapport aux libertés, par rapport au droit. Dès lors qu'il y a la volonté de la part de la Turquie - et d'ailleurs ce calendrier était déjà prévu, d'aller vers la négociation de chapitres pour la candidature, l'adhésion donc de la Turquie à l'Union européenne - cette vigilance doit être davantage renforcée.

Au Conseil européen, plusieurs voix j'allais dire presque toutes se sont élevées par rapport à ce qui s'est produit ces derniers jours en matière de presse en Turquie. Ce n'est pas parce que l'Union européenne et la Turquie coopèrent, et cela est nécessaire et ce n'est pas parce que l'Europe aide la Turquie, et cela est indispensable et ce n'est pas parce que la Turquie est elle-même frappée, et elle mérite là encore notre considération et notre solidarité, que nous devons laisser passer les manquements aux droits ou aux libertés.

Voilà pourquoi ce Conseil, qui a été long et extraordinaire, puisqu'il y aura encore un Conseil européen la semaine prochaine, a pu ouvrir un espoir. Un espoir que la question des réfugiés puisse être traitée de manière solidaire par l'Europe et de manière efficace par cette coopération avec la Turquie dans le respect des personnes et avec aussi la volonté que chacun puisse répondre à ses engagements.

La France ne se dérobera pas, ni pour les aides qu'elle apportera à la Grèce, ni pour le concours qu'elle donnera à la force de l'OTAN, aux gardes-frontières et pour les hotspots. La France ne se dérobera pas non plus par rapport à ses engagements d'accueil de réfugiés. Le chiffre de 30 000 avait été posé au mois de septembre dernier. Il reste notre objectif et notre promesse. Je pourrai répondre à vos questions.

Bertrand GALICHET, France Inter : Monsieur le Président, vous avez évoqué l'aide financière que l'Europe va fournir à la Turquie. Il semble que le président ERDOGAN n'ait pas reçu la première partie de cette aide. Vous dites « dans les prochains mois probablement ». Est-ce qu'il y a un malentendu là-dessus ? Est-ce qu'il y a un problème de confiance avec la Turquie sur le versement de l'aide que l'Union européenne doit fournir à la Turquie. Est-ce que vous confirmez par ailleurs que cette aide pourrait être doublée à l'horizon 2018 ? Enfin, concernant la

réadmission des migrants ou des réfugiés qui sont sur les îles grecques en Turquie, s'agit-il de fixer une date à partir de laquelle tous les migrants qui arriveraient sur les côtes seraient relocalisés ou réinstallés ou réadmis, comme on veut, en Turquie ? Merci.

LE PRESIDENT : S'agissant de l'aide, elle avait d'ores et déjà été fixée : trois milliards. Cela fait plusieurs mois qu'ils ont été promis à la Grèce, à la Turquie, mais en échange d'engagements qui doivent être respectés et mis en œuvre. Ces trois milliards seront distribués par la Commission européenne à mesure que les propositions seront présentées par la Turquie, notamment pour l'aide directe aux réfugiés et également pour tout ce qui peut être la lutte contre les passeurs ou les trafics et d'une certaine façon aussi la protection des frontières. C'est donc en fonction des mises en œuvre que cette somme peut être progressivement mise à la disposition de la Turquie. Il est exact que si cette question des réfugiés demeurait - nous verrons ce que la transition politique en Syrie rendra possible ou pas - et que la Turquie devait faire encore des efforts et notamment pour la réadmission - puisque qui dit réadmission, dit présence de réfugiés ou de migrants en Turquie alors, une nouvelle dotation serait prévue à l'horizon fin 2018.

Sur les réadmissions, la décision d'aujourd'hui n'aboutit pas dès demain à mettre en pratique ces réadmissions, il faudra plusieurs jours. C'est ce dont la Commission européenne va notamment discuter avec la Turquie jusqu'au prochain Conseil européen, mais c'est cette procédure qui sera prochainement mise en œuvre.

Que signifie la réadmission ? Cela veut dire que des réfugiés ou des migrants qui seraient venus de Turquie, irrégulièrement par des passeurs en Grèce, accueillis dans un centre hotspot, à ce moment-là seraient renvoyés en Turquie, au frais de l'Union européenne. En Turquie, s'il s'agit de réfugiés Syriens, il serait à ce moment-là convenu que l'Union européenne admettrait qu'une réinstallation équivalente de Syriens puisse se faire. Qu'elle est l'idée ? L'idée, c'est qu'il n'y ait plus de transport irrégulier de réfugiés ou de migrants de Turquie vers la Grèce, pour qu'il n'y ait plus ces victimes que l'on constate, hélas encore aujourd'hui, pour qu'il n'y ait plus ces trafics, pour qu'il n'y ait plus ces filières de passage, pour qu'il n'y ait plus ces exploitations et qu'il n'y ait plus non plus des réfugiés qui s'entassent dans un pays, en l'occurrence la Grèce.

C'est donc cela la grande idée, c'est permettre par les réadmissions la fin, le tarissement des transports que nous constatons aujourd'hui, depuis déjà plusieurs mois, et qui sont irréguliers. Cela ne veut cependant pas dire que l'Europe n'assumerait pas sa tâche d'accueil de ces réfugiés selon des procédures qui seraient celles de la réinstallation, c'est-à-dire de Turquie vers l'Europe, ou de relocalisation, notamment pour les réfugiés qui sont aujourd'hui en Grèce.

Caroline de CAMARET (France 24) : Monsieur le Président, on a cru comprendre qu'il y avait eu entre les 28 beaucoup de tiraillements sur la route des Balkans qui était ou non bloquée selon certains, alors que certains voulaient voir bloquée l'Autriche. Je comprends, l'Allemagne ne voulait pas cette mention, qu'en est-il ? Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, mais pour ce qui est de la route des Balkans, nous ne sommes pas tellement sûrs ?

LE PRESIDENT : Oui, c'est un débat qui s'est tenu en marge du Conseil européen, sur cette écriture. Au-delà de l'écriture, il y a des faits, c'est que les passages irréguliers par la route des Balkans se sont progressivement arrêtés et vous en connaissez les raisons : il y a eu des décisions unilatérales.

Dès lors que la route des Balkans n'est plus pratiquée comme il y a quelques mois, quel est le risque ? : c'est que les réfugiés, si le flot n'est pas tari, viennent en Grèce et restent en Grèce. C'est ce qui se produit en ce moment, 30 000, peut-être 40 000 réfugiés, migrants qui sont en Grèce. La route des Balkans, si on peut dire, n'est plus pratiquée, ces passages sont maintenant arrêtés, mais nous n'avons pas réglé le problème. C'est pour cela qu'il fallait marquer un progrès aujourd'hui.

La vraie source est pour l'essentiel en Turquie et donc, si nous arrêtons ce mouvement, s'ils ne traversent pas la Mer Egée, alors à ce moment-là nous aurons pu trouver une solution, à la fois efficace et humaine, car elle n'empêchera pas la réinstallation de réfugiés. Ce sera contrôlé comme cela est prévu par les dispositions de Schengen et par les devoirs qui sont les nôtres en matière de droit d'asile.

Sur cette discussion qui était de se demander, « est-ce que la route est ouverte ou fermée ? », la route, si on en fait le constat, est aujourd'hui fermée, puisqu'il y a ces contrôles aux frontières. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de passages, mais elle est fermée.

Nous avons reporté sur la Grèce la charge, le fardeau. C'est pourquoi, il était très important au Conseil européen - car on a beaucoup parlé de la Turquie - de donner à la Grèce ce qu'elle attend de nous, c'est-à-dire à la fois un soutien logistique, une aide humanitaire, mais également des financements et une accélération des relocalisations.

Valérie NATAF (TF1) : Vous dites que vous avez réalisé aujourd'hui un progrès important. Est-ce que d'une certaine manière l'Europe à 28, faute de pouvoir s'entendre, a redonné la responsabilité de la gestion de la crise des migrants à la Turquie ? Merci.

LE PRESIDENT : Sans la Turquie, on ne peut pas régler le problème puisque les réfugiés viennent par la Turquie. La géographie s'impose donc, même si l'histoire a aussi ses conséquences. Mais là, la géographie s'impose et il fallait avoir cette coopération avec la Turquie, car si la Turquie qui accueille déjà 2,5 millions de réfugiés laisse passer à travers son territoire - quelles qu'en soient d'ailleurs les formes - des flux continus de migrants et de réfugiés vers les côtes européennes, c'est-à-dire essentiellement la Grèce, alors il n'y aura pas de solution. Ce n'est pas entre Européens, parce qu'entre Européens ce qui peut se produire si la frontière extérieure n'est pas préservée, n'est pas protégée, n'est pas assurée, c'est le rétablissement des frontières intérieures et c'est ce qui commence ou commençait à se produire. La coopération avec la Turquie était donc nécessaire, mais elle est dans les deux sens. L'Europe doit régler avec la Turquie cette question des réfugiés, mais la Turquie a aussi besoin de l'Europe pour être aidée elle-même et garder les réfugiés au plus près de la Syrie. La Turquie a également besoin de l'Europe pour peser dans la négociation qui va s'ouvrir à Genève, il y a d'ailleurs eu en marge du Conseil européen une rencontre entre plusieurs chefs d'Etat et de Gouvernement et le Premier ministre turc, justement pour peser sur la négociation et faire que la Turquie puisse avoir des garanties que cette négociation permettra de trouver une solution politique en Syrie.

L'accord n'est donc pas fait aux conditions de la Turquie, il est fait aux conditions qui sont finalement celles de l'intérêt commun de la Turquie et de l'Europe. Par ailleurs, cela ne vous a pas échappé, la Turquie est un pays qui veut adhérer à l'Union européenne. Une négociation est ouverte depuis des années et est encore longue à mon sens avant d'aboutir, mais la Turquie veut s'arrimer à l'Europe, quel que soit d'ailleurs le statut qui lui sera réservé dans l'avenir. La Turquie n'est donc pas dans une position où elle fixerait elle-même les conditions, demanderait de l'argent, voudrait que ses visas puissent être libéralisés sans critère et sans condition. Non, il y a un intérêt commun et il y a donc des règles qui ont été posées entre l'Union européenne et la Turquie.

Jean-Jérôme BERTOLUS (I TELE) : Pour bien comprendre, dans la négociation du « un pour un », vous avez indiqué que ce ne serait pas le même « un » en quelque sorte et j'aimerais comprendre pourquoi ? D'autre part, y a-t-il eu quand même des interrogations sur le fait que des migrants, sur le fait pardon que des réfugiés qui peuvent bénéficier du statut de demandeurs d'asile, réfugiés syriens en particulier, même s'ils sont arrivés illégalement bénéficieraient de ce statut, soient renvoyés par l'Europe. Cela ne pose-t-il pas un problème politique ? Un dernier petit mot, vous avez parlé effectivement des négociations qui durent depuis des décennies de l'éventuelle adhésion, est-ce que la Turquie a formulé une demande sur ce point, que ces négociations s'accélérent sur certains chapitres ?

LE PRESIDENT : Soyons précis, il y a encore effectivement des questions juridiques qui devront être réglées. Pourquoi envoyer ce message que des Syriens qui viendraient par des moyens irréguliers ne seraient pas ceux qui bénéficieraient en premier des réinstallations ? Justement pour que ces réfugiés restent en Turquie, puissent être identifiés et puissent engager une procédure régulière, cette fois-ci pour aller vers l'Europe.

C'est donc pour dire à ces Syriens qui sont dans le désarroi : ne vous jetez pas dans des embarcations que des passeurs vous présentent et qui sont un risque pour votre propre vie et ne perdez pas votre argent avec des malfrats qui vous exploitent et mais faites-vous plutôt enregistrer en Turquie comme réfugiés et vous rentrerez dans une procédure régulière.

en Turquie comme réfugiés et vous rentrerez dans une procédure régulière.

Il y a quand même des questions juridiques qui méritent d'être approfondies, au titre du droit d'asile. Une personne qui se présente, qui est menacée, qui est pourchassée, peut évoquer ses droits. Mais vous voyez que si nous ne sommes pas clairs sur le message, nous risquons de donner aux passeurs une occasion supplémentaire de faire leur commerce odieux. Tout sera bien sûr fait dans le respect du droit et la Commission européenne aura à faire toutes ces vérifications pour le prochain Conseil.

Nous devons combiner le droit des personnes avec l'intérêt des personnes et ce que doit faire l'Europe. Tout à l'heure votre consur disait que les Européens n'étaient pas tous unis, c'est vrai sur cette question, et depuis trop longtemps, sauf que là il a été clairement établi que chacun devait prendre ses responsabilités et que nous devons avoir des instruments et des objectifs partagés. C'est ce qui a été fait, non sans mal j'en conviens, et après finalement beaucoup de dérogations aux règles de Schengen.

Car ce qui s'est produit à cause des circonstances que nous connaissons depuis plus d'un an, c'est que les règles de Schengen n'ont pas été appliquées. Nous devons revenir à Schengen et même à un Schengen renforcé avec les gardes-frontières, les gardes côtes, les bateaux de l'OTAN et ne pas penser non plus - ce sera l'occasion sans doute d'autres discussions - que tout se joue simplement entre la Turquie et l'Europe.

Il faut aussi régler la question en Libye, parce qu'on sait bien ce qu'il peut y avoir au printemps, si un Gouvernement n'est pas constitué, si là-encore les frontières ne sont pas protégées, s'il n'y a pas des bateaux qui peuvent faire opposition aux passeurs et aux trafiquants. Nous savons bien qu'il peut y avoir aussi des flux migratoires, des flux de réfugiés par la Méditerranée.

Hervé TOUTAIN (France info) : Juste une précision en ce qui concerne la libéralisation des visas, quand devrait-elle intervenir et concernerait-elle tous les Turcs ?

LE PRESIDENT : Ce qui a été convenu - mais ce sont des principes qui ont été posés, ce ne sont pas encore des décisions effectives -, ce sont des principes sur lesquels le Conseil européen s'est retrouvé et qui devront donc être demain des décisions, notamment lors du prochain Conseil.

Le principe est que la libéralisation des visas pourrait intervenir, je dis bien pourrait intervenir, au titre de cette feuille de route visas, au mois de juin si les critères sont respectés. Il y a 72 critères à respecter. Ce ne sera donc qu'en fonction des critères que cette feuille de route visas pourra être mise en œuvre. Si les critères ne sont pas respectés, la date du mois de juin ne le sera pas non plus.

Journaliste : Pour être sûre de bien comprendre, je comprends bien l'aspect dissuasif que vous voulez donner à cet accord mais si les réfugiés Syriens présents en Turquie n'ont pas assez de droit d'asile pour venir en Europe, à ce moment-là ils seront à nouveau incités à retraverser la Turquie et la Méditerranée. Cela veut donc dire qu'il faudra donner pas mal de roits d'asile pour les dissuader de partir

LE PRESIDENT : Oui, chacun doit prendre effectivement ses responsabilités. La Turquie, dès lors qu'elle est aidée - nous avons évoqué le chiffre de 3 milliards et peut-être davantage d'ici 2018 - doit permettre à ces réfugiés de rester au plus près de la Syrie, ce qui veut dire leur accorder des permis de travail, leur fournir les moyens de scolariser les enfants, se soigner et c'est là qu'intervient l'aide européenne.

Nous demandons d'une certaine façon à la Turquie de faire ce que nous pourrions faire nous-mêmes si les réfugiés venaient jusqu'à nous. Certains sont venus jusqu'à nous et d'autres viendront jusqu'à nous dans le cadre du programme de réinstallation. Mais l'objectif est que ce soit en Turquie, mais pas simplement en Turquie, au Liban, en Jordanie que les réfugiés puissent trouver une protection et un cadre pour leur dignité et leur vie de tous les jours.

Pourquoi avoir cette volonté ? Pas simplement pour nous épargner de les faire venir, puisque certains sont déjà là, mais tout simplement parce que nous devons chercher une solution politique en Syrie et que dès que la stabilité et la paix en Syrie sera revenue, ces personnes rejoindront leur pays et elles le veulent. Ce ne sont pas des personnes qui fuient pour chercher du travail, ce sont des personnes qui fuient parce qu'elles sont menacées pour leur vie, parce qu'elles sont soumises à des bombardements incessants, parce qu'elles peuvent être livrées au

massacre de Daech ou à des exactions du régime.

Dès lors que le cessez le feu est intervenu, qu'un processus politique est engagé et qu'une paix peut être envisagée, même si ce sera sans doute encore long, ces personnes veulent et voudront revenir dans leur pays et il ne sert donc à rien de les accueillir trop loin de leur pays d'origine, même si nous devons prendre notre part et je l'ai dit pour la France. Une dernière question car après nous allons rentrer.

Journaliste : Il y a beaucoup d'organisations spécialisées dans le domaine des droits de l'Homme, les ONG qui ont des doutes sérieux sur la question de savoir si la Turquie est vraiment un pays sûr pour l'envoi des migrants et des réfugiés. Pourquoi le Conseil européen est certain que d'un point de vue de la sécurité des migrants il est parfaitement acceptable de renvoyer les gens là-bas ?

LE PRESIDENT : Un pays sûr, c'est une définition qui servirait à la Turquie pour la libéralisation des visas, pour la réadmission, nous n'avons pas de doute, nous avons vu ce que la Turquie faisait déjà pour les réfugiés. Autant j'ai des critiques à faire sur, je l'ai rappelé, un certain nombre de droits qui ont été froissés, notamment la liberté de la presse, autant Bernard CAZENEUVE m'en a fait le compte rendu, l'accueil que fait la Turquie aux réfugiés ne soulève pas de critique ou de réserve.

La Turquie a fait plus que ce qu'elle devait en accueillant 2,5 millions. Elle a une solidarité avec cette population. Je ne jette donc aucun doute sur cela et les organisations humanitaires ou les organisations de droit de l'Homme ont tout à fait leur devoir de vigilance à exercer et même à imposer. En ce qui nous concerne, Européens, nous pensons que la Turquie fait son devoir en matière d'accueil des réfugiés et peut le faire encore davantage.

Pour terminer ce travail qui a été long et difficile mais qui aboutit à des progrès substantiels, il a été possible parce qu'il y a eu, une fois encore, une coopération entre la France et l'Allemagne et une volonté aussi de faire qu'il y ait une discussion directe avec la Turquie et enfin une solidarité à l'égard de la Grèce.

Pour ces objectifs-là, la France et l'Allemagne ont vraiment travaillé de concert. Ce qui me conduit aussi à penser que la Grèce doit être également aidée dans la dernière phase de son redressement. La Grèce fait face à des difficultés liées aux réfugiés, la Grèce fait face aussi à une crise qui a duré très longtemps et dont les règlements ont été posés, vous vous souvenez dans ce Conseil européen où tout, cette nuit là, s'est joué sur le maintien de la Grèce dans la zone Euro. Nous devons aller jusqu'au bout du soutien à la Grèce et c'est ce qui va maintenant se passer. Vous avez vu, qu'une fois encore, la Commission européenne, le FMI, la Banque centrale sont au travail avec la Grèce.

La Grèce, c'est notre frontière extérieure, la Grèce c'est un pays qui doit faire beaucoup d'efforts, et si nous avons parlé de la Turquie, à juste raison, au cours de ce Conseil, la Chancelière et moi-même avons voulu aussi parler et agir pour la Grèce.

C'est cet esprit-là qui a fait que nous avons pu emmener les autres pays vers les solutions que j'ai présentées. Il est vrai, ce drame qu'est la question des réfugiés, cette image que nous avons de femmes et d'hommes qui se transportent dans des conditions épouvantables, qui errent sur les routes européennes, tout à l'heure nous parlions de la route des Balkans, peut, pouvait faire éclater l'Europe. J'étais conscient de ce risque.

Nous avons beaucoup parlé de la zone Euro, de la crise des subprimes, de la crise bancaire tout au long de ces dernières années. L'Europe a su les surmonter, mais ce n'était qu'une affaire d'argent. Ce n'était qu'une affaire de normes, de contrôles, d'efforts qu'il fallait engager, de vigilance qu'il fallait poser, de solidarité qu'il fallait aussi avoir. Des fonds ont été dégagés, y compris pour la Grèce.

Mais là, il s'agit de bien autre chose, il s'agit de valeurs, de principes, d'esprit et aussi de respect des règles. S'il n'y a plus de Schengen, d'une certaine façon - même si tous les pays européens ne sont pas membres de l'espace Schengen -, il n'y a plus d'Europe, c'est ce qui était en cause ces derniers mois. Plus de Schengen, plus d'Europe, chacun pour soi et les réfugiés pour les autres. C'est ce que nous avons finalement écarté aujourd'hui et que nous aurons à confirmer au

cours des prochains jours. Je vous remercie pour votre patience.

Journaliste : Puisque vous parlez de la Grèce et des réfugiés, qu'y a-t-il pour les gens qui sont bloqués à Idomeni dans l'accord qui a été conclu aujourd'hui ?

LE PRESIDENT : Cette aide humanitaire est prévue pour ces réfugiés qui sont à la frontière entre la Grèce et la Macédoine. Il y a donc une accélération des relocalisations et puis une aide qui est apportée à la Grèce et des réadmissions qui devront se faire, notamment pour des migrants qui n'ont pas vocation justement à bénéficier de l'asile. Pour l'instant ces personnes, plusieurs dizaines de milliers en l'occurrence, doivent être soutenues, aidées et c'est la Grèce qui en aura la responsabilité, mais c'est l'Europe qui en assurera le financement. Merci.